

LP Métiers de la forme

Responsable d'équipe et de projets

Code diplôme France compétences : 25033510

Ministère du travail : 25033521

Code RNCP : 34117

CFA UNION
8 boulevard Dubreuil
91400 ORSAY

contact@cfa-union.org / www.cfa-union.org

SOMMAIRE

Vos contacts	P.2
Les dates clefs de la formation	P.3
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.4
- Objectifs de la formation	P.4
- Compétences acquises	P.4-5
- Modalités d'organisation de la formation	P.6
- Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme	P.6
- Durée de la formation	P.6
Programme simplifié de la formation	P.7
Le calendrier de la formation	P.8
Les moyens	P.9 - 10
Fiche RNCP	P.11 - 16

VOS CONTACTS

♦ Contacts Pédagogiques

Responsables de la formation :

Bruno ROBILLARD

Tél : 06 14 01 15 52 / bruno.robillard@universite-paris-saclay.fr

Julie ETCHEVERRY / julie.etcheverry@universite-paris-saclay.fr

Secrétariat pédagogique :

Norine COUSSOT

Tél : 01 69 15 30 79 / norine.coussot@universite-paris-saclay.fr

Marianne BAUMARD

staps.lpmf@universite-paris-saclay.fr

Lieu de la formation :

Université Paris Saclay campus d'Orsay – Faculté des Sciences du sport – BAT 335 – 91405 ORSAY

♦ Contacts CFA

Conseiller formation :

Nancy LECOCQ

Tél : 06 32 12 43 41 / nancy.lecocq@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU

Tél : 06 07 59 68 87 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent Handicap :

Anna TOTH

Tél : 06 07 80 85 37 / anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale :

CFA UNION – 8 boulevard Dubreuil
91400 ORSAY

DATES CLEFS DE LA FORMATION



Date de la formation : 08/09/2023 au 06/09/2024

Date de la rentrée universitaire : 08/09/2023

Réunion de rentrée pour les admissibles :
08/09/2022

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

L'accès à la licence professionnelle est ouvert aux titulaires d'une 2ème année de Licence en STAPS ou DEUST des métiers de la forme ou aux candidats passant par une procédure de validation des acquis.

Admission sur dossier et entretiens de motivation

➤ Objectifs de la formation :

La licence professionnelle Métiers de la forme (LP MF) – Responsable d'équipes et de projets – vise à former des cadres intermédiaires polyvalents dans le secteur de la remise en forme. A l'issue de la formation, les titulaires de la LPMF sont compétents dans trois grands champs d'intervention. Responsables d'équipe, ils sont capables de manager des techniciens animateurs de l'entreprise au sein d'un service ou d'un champ d'activité et d'organiser l'activité au sein de leur structure d'emploi (gestion des plannings, gestion de la relation à la clientèle, harmonisation des techniques et des modalités de travail). Responsables de projets, ils sont capables d'élaborer et de conduire des plans d'action permettant le développement de la structure en s'appuyant sur l'analyse de la demande et des caractéristiques de l'entreprise au sein de sa zone de chalandise. Enfin, techniciens polyvalents, ils sont en mesure d'encadrer un collectif de pratiquants, apporter un conseil et assurer un suivi personnalisé à la personne en matière d'activités physiques (activités d'activation cardio-vasculaires, activités de renforcement musculaire et de souplesse, activités de détente, de relaxation, de bien-être et d'esthétique).

➤ Les compétences acquises durant la formation :

- Concevoir en autonomie des projets d'action stratégiques à destination de TPE ou d'unités de production du secteur d'activité de la remise en forme.
- Mettre en œuvre en autonomie ou au sein d'une petite équipe (moins de 5 collaborateurs) des projets d'action stratégiques à destination de TPE ou d'unités de production de services du secteur d'activité de la remise en forme.
- Organiser, sous la direction du chef d'entreprise, l'activité d'une petite équipe (moins de 5 collaborateurs) au sein de TPE ou d'unités de production de services du secteur d'activité de la remise en forme.
- Concevoir en autonomie des programmes d'activité physiques à destination d'un public sain dans le secteur d'activité de la remise en forme.
- Animer en autonomie des séquences d'activité physique à visée prophylactique dans le secteur d'activité de la remise en forme.
- Participer en autonomie à l'activité polyvalente de TPE ou d'unités de production de services du secteur d'activité de la remise en forme (accueil clientèle, vente, gestion informatique, établissement de contrats).

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

La formation s'organise suivant une alternance hebdomadaire : deux jours à l'université (lundi-mardi) puis trois jours en entreprise (mercredi-jeudi-vendredi). Entre les mois de novembre et d'avril, trois jours à l'université (lundi-mardi-mercredi) puis deux jours en entreprise (jeudi-vendredi). En dehors des périodes de formation universitaire, l'apprenti est à 35h en entreprise (Cf. calendrier d'alternance).

Au sein de l'entreprise l'apprenti est suivi et formé par un employé de l'entreprise (pas d'autoentrepreneur intervenant ponctuellement au sein de l'entreprise) disposant des compétences appropriées. Au sein de l'université l'apprenti est suivi par un enseignant de la formation.

Un premier contact sera pris avec les tuteurs en entreprise dans le mois suivant le début de la formation ou dans le mois suivant le début de l'apprentissage si celui-ci débute après le début de la formation. Un conseil de perfectionnement est organisé chaque année courant juin auquel les représentants des entreprises partenaires sont conviés afin de faire correspondre au mieux l'offre de formation aux besoins du secteur d'activité.

Deux visites en entreprise sont effectuées en cours d'année par le tuteur universitaire pour faire un point avec l'apprenti et le tuteur en entreprise sur le développement des compétences professionnelles de l'apprenti.

➤ **Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme**

Le contrôle des connaissances et des compétences des apprentis se fait suivant des modalités variées et complémentaires parmi lesquelles une période d'examens banalisés autour des vacances d'hiver (avec session de rattrapage autour des vacances de Printemps), un rapport et une soutenance de fin d'études début septembre de l'année N+1.

Attribution du Diplôme

La licence professionnelle est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

A chacune des deux sessions, le diplôme de licence professionnelle est décerné aux étudiants ou alternants qui ont obtenu à la fois :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des unités d'enseignement affectées de leurs coefficients, y compris les unités d'enseignement constituées du projet tuteuré et du stage,
- une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage affectés de leurs coefficients.

Obtention des unités d'enseignement et capitalisation

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens (ECTS) correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Mentions

Les mentions concernent le diplôme de licence professionnelle et non les unités d'enseignement.

Les mentions sont les suivantes :

- "**Passable**" pour une moyenne générale sur l'ensemble des UE supérieure ou égale à 10/20,
- "**Assez bien**" pour une moyenne supérieure ou égale à 12/20,
- "**Bien**" pour une moyenne supérieure ou égale à 14/20,
- "**Très Bien**" pour une moyenne supérieure ou égale à 16/20.

➤ Durée de la formation

525 h/an

Programme simplifié de la formation

Connaissance des pratiquants	Sociologie et prospective des pratiques de la forme	21 h
	Motivation et fidélisation dans les pratiques de la forme et du bien-être	21 h
	Méthodes et outils d'analyse de la demande : construction de l'offre	21 h
	Anglais professionnel : conduite de séances	26 h
Connaissance des structures de remise en forme et de bien-être	Aspects juridiques, administratifs et organisationnels	21 h
	Diversité des offres de services, rôles et place des professionnels	21 h
	Analyse économique et stratégies commerciales	21 h
	Informatique au service des structures	26 h
Connaissances spécifiques pour la prise en charge des pratiques	Physiologie de l'effort : adaptation et outils d'évaluation de la condition physique	22 h
	Traumatologie et prévention des risques	22 h
	Diététique : équilibre, hygiène et dérivés alimentaires	22 h
	Viellissement et transformations des ressources	22 h
Prise en charge de la pratique d'un groupe	Techniques de musculation	18 h
	Gymnastiques douces posturales (stretching, relaxation, yoga...)	18 h
	Techniques d'activation cardio-vasculaire et LIA	18 h
	Activités aquatiques de la forme et du bien-être	18 h
Initiation à la gestion d'un centre de remise en forme	Gestion comptable	21 h
	Gestion sociale : management des ressources humaines	21 h
	Marketing appliqué aux services liés au secteur de la forme	21 h
	Community management	21 h
Projet tuteuré	Méthodologie, construction et suivi du projet	30 h
	Connaissance du milieu professionnel, organisation d'un forum	21 h
	Etudes de cas pratiques rencontrés en entreprise	12 h
	Enseignement différencié au choix parmi :	30 h
	- formations spécifiques des pratiques de la forme, - formation au BNSSA, - encadrement et suivi personnalisé : personal trainer... - Management d'équipe ou de projet renforcement	
Activités en entreprise	Rapport d'activité en entreprise et soutenance	10 h
TOTAL		525 h

Calendrier de la formation Rentrée 2023-2024

Licence professionnelle métiers de la forme - Faculté des sciences du sport

Année Universitaire : 2022 - 2023

525 heures de formation

08/09/2023 : Début du cycle de formation (*)
06/09/2024 : Fin du cycle de formation

UNIV cours
ENT Entreprise
Week-end
Férié

2022					2023																		
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre											
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
	31		31					31															

(*) dates nominales de début et de fin de contrat

Les moyens

➤ L'équipe pédagogique

Sur demande

➤ Moyens mis à disposition :

Dans un cadre verdoyant et boisé, les installations sportives et les salles d'enseignements de la Faculté des Sciences du Sport peuvent être louées à des organismes extérieurs dans les créneaux disponibles en semaine, week-end et vacances scolaires.

Les installations proposées peuvent accueillir des groupes qui souhaitent organiser des événements sportifs, culturels ou de formation. Les installations proposées sont à proximité des restaurants universitaires. L'accès à la restauration est autorisé par convention préalable.

Bâtiment 225 :

- Studio de danse équipé de projecteurs, régie son et lumière, plancher spécialisé, tapis de danse : pour cours, spectacles, studio de répétition.
- Salle de musculation entièrement équipée de matériel moderne.
- Gymnase de type C permettant la pratique du basket-ball, du handball, du badminton, du volleyball.
- Gymnase de type B permettant la pratique du basket-ball, du tennis de table, et comprenant deux murs d'escalade.
- Salle des arts martiaux : dojo.
- Terrain extérieur de football en stabilisé.
- Salle d'enseignement équipée en vidéo projecteur, écran.



Fiche RNCP

RNCP35949 - Licence Professionnelle - Métiers de la forme (fiche nationale)

Active

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6

Code(s) NSF :

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2026

[Certificateur\(s\)](#)

[Résumé de la](#)

[certification](#)

[Blocs de](#)

[compétences](#)

[Secteur d'activité et type](#)

[d'emploi](#)

[Voie d'accès](#)

[Liens avec d'autres certifications professionnelles...](#)

[Base légale](#)

[Pour plus d'informations](#)

[Certificateur\(s\)](#)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Ministère de l'enseignement supérieur de la Recherche et de l'innovation	-	-
Université de Paris	-	https://u-paris.fr/
Université Paul Sabatier Toulouse III	-	https://www.univ-tlse3.fr/
Université Rennes II Haute Bretagne	-	https://www.univ-rennes2.fr/
Université d'Artois	-	http://www.univ-artois.fr/
Université de Bordeaux	-	https://www.u-bordeaux.fr/
Université de Lille	-	https://www.univ-lille.fr/
Université Paris-Saclay	-	https://www.universite-paris-saclay.fr/

[Résumé de la certification](#)

Objectifs et contexte de la certification :

La licence professionnelle est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à son titulaire le grade de licence. Elle confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivrée. La licence professionnelle poursuit un objectif d'insertion professionnelle et elle est organisée pour favoriser la formation tout au long de la vie.

La licence professionnelle favorise la personnalisation des parcours de formation et offre des dispositifs d'accompagnement pédagogique, en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Conception et animation de programmes d'activités dédiées à la forme et au bien être
- Coaching et conseil personnalisé dans le domaine de la forme et du bien être
- Gestion et développement d'une structure dédiée à la forme et au bien être

Compétences attestées :

Compétences transversales

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Compétences spécifiques

Conception et animation de programmes d'activités dédiées à la forme et au bien être :

- Concevoir des programmes de mise en forme
- Construire, présenter, encadrer des programmes et des cours collectifs chorégraphiés ainsi que de développement de qualités physiques.
- Animer les séances d'activités de remise en forme.
- Adapter les formes de pratiques ainsi que leur intensité en fonction des publics concernés.
- Conseiller les pratiquants dans le domaine de la forme.

Coaching et conseil personnalisé dans le domaine de la forme et du bien être :

- Evaluer la condition physique d'une personne.
- Concevoir des programmes personnalisés de remise en forme.
- Présenter et encadrer des programmes de mise en forme individualisés.
- Accompagner et encadrer en sécurité les personnes pour les activités de la forme.
- Conseiller et adapter les programmes en fonction des projets et des résultats.
- Conseiller dans le domaine de la santé et du bien-être par l'activité physique.
- Former chacun à assurer sa propre sécurité et à sa santé dans ses pratiques autonomes.

Gestion et développement d'une structure dédiée à la forme et au bien être :

- Analyser la situation générale d'une structure du point de vue des ressources financières et humaines.
- Construire un projet de budget.
- Gérer des ressources humaines (embauche, contrats, encadrement des équipes d'intervenants).
- Assurer le marketing des produits commercialisés.
- Concevoir une stratégie de développement pour une salle de forme au regard des caractéristiques de la structure et de son environnement institutionnel et économique.

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS).

Blocs de compétences

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP35949BC01 Usages numériques	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
RNCP35949BC02 Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none">- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.- Développer une argumentation avec esprit critique.	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
RNCP35949BC03 Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none">- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

<p>RNCP35949BC04</p> <p>Positionnement vis à vis d'un champ professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.</p> <p>Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP35949BC05</p> <p>Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.</p> <p>Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP35949BC06</p> <p>Conception et animation de programmes d'activités dédiées à la forme et au bien être</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des programmes de mise en forme. - Construire, présenter, encadrer des programmes et des cours collectifs chorégraphiés ainsi que de développement de qualités physiques. - Animer les séances d'activités de remise en forme. - Adapter les formes de pratiques ainsi que leur intensité en fonction des publics concernés. - Conseiller les pratiquants dans le domaine de la forme. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.</p> <p>Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP35949BC07</p> <p>Coaching et conseil personnalisé dans le domaine de la forme et du bien être</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la condition physique d'une personne. - Concevoir des programmes personnalisés de remise en forme. - Présenter et encadrer des programmes de mise en forme individualisés. - Accompagner et encadrer en sécurité les personnes pour les activités de la forme. - Conseiller et adapter les programmes en fonction des projets et des résultats. - Conseiller dans le domaine de la santé et du bien-être par l'activité physique. - Former chacun à assurer sa propre sécurité et à sa santé dans ses pratiques autonomes. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.</p> <p>Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

<p>RNCP35949BC08</p> <p>Gestion et développement d'une structure dédiée à la forme et au bien être</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la situation générale d'une structure du point de vue des ressources financières et humaines. - Construire un projet de budget. - Gérer des ressources humaines (embauche, contrats, encadrement des équipes d'intervenants). - Assurer le marketing des produits commercialisés. - Concevoir une stratégie de développement pour une salle de forme au regard des caractéristiques de la structure et de son environnement institutionnel et économique. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.</p> <p>Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
--	--	--

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

93 Activités sportives, récréatives et de loisirs

Type d'emplois accessibles :

- Coach fitness
- Chargé de développement
- Conseiller santé forme
- Educateur sportif

Code(s) ROME :

- G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des réglementations d'activité :

Cette licence professionnelle permet la délivrance d'une carte professionnelle.
Articles L212-1 et R212-89 du Code du sport

Voies d'accès

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

[Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations](#)**Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations :****Non****[Base légale](#)**

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<ul style="list-style-type: none"> - Code de l'éducation et notamment les articles L611-1 à L612-1-1, L612-2 à L612-4, D612-2 à R612-32-6, L613-1, D613-1, D613-6 et D613-7 - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master modifié - Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle - Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle modifié

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (Enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Université de Bordeaux, arrêté du : 29/06/2020
-	Université de Lille, arrêté du : 20/07/2020
-	Université d'Artois, arrêté du : 20/07/2020
-	Université de Paris, arrêté du : 01/07/2021
-	Université Paris-Saclay, arrêté du : 12/07/2021
-	Université Paul Sabatier - Toulouse III, arrêté du : 15/07/2019
-	Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

Date d'effet de la certification : 01/09/2021

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2026

[Pour plus d'informations](#)

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Insertion professionnelle des diplômés <https://c3d-staps.fr/2019/01/09/linsertion-professionnelle-des-diplomes-de-staps/>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP30104	RNCP30104 - Licence Professionnelle - Métiers de la forme (fiche nationale)

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)